



VILLE DE HAGONDANGE

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DE PEINTURE
ET DE REVETEMENT DE SOLS SOUPLES
DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

2019 – 2020 – 2021

REGLEMENT DE CONSULTATION

Article premier - Objet de la consultation

La présente consultation concerne les travaux d'entretien de peinture et de revêtement de sols souples dans les bâtiments communaux de la ville de Hagondange.

Article 2 - Conditions de la consultation

2-1-Mode de la consultation

Cette consultation est une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le présent accord-cadre, à bon de commande (article 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics), a pour objet les travaux d'entretien courant de peinture et de revêtement de sols souple des bâtiments communaux pour une période allant de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction pour les années civiles 2020 et 2021.

2-2-Maitrise d'œuvre

La maîtrise d'oeuvre sera assurée par la Direction des Services Techniques.

2-3-Mode de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

2-6-Délai(s) d'exécution

Les délais d'exécution sont définis à l'article 5 de l'acte d'engagement et à l'article 4 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

2-7-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours ; il court à compter de la date limite de remise des offres.

Article 3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- l'Acte d'Engagement,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières,
- le Bordereau de Prix Unitaire,
- le Détail Quantitatif et Estimatif,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- le Règlement de la Consultation.

Les candidats intéressés auront la possibilité de télécharger le dossier de consultation sur le site internet de la ville de Hagondange : www.ville-hagondange.fr (rubrique des marchés publics) ou sur le site www.depoz.fr.

Article 4 - Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

4.1- Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pour les pièces concernant la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.minefi.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise, les références professionnelles, la capacité technique de l'entreprise, la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. L.323-1 du code du travail.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
- Présentation du candidat en termes de compétence liées au présent marché – (en cas de groupement indiquer les missions de chaque membre) ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années et leurs qualifications et missions dans l'entreprise ;
- Une déclaration indiquant les moyens humains de l'entreprise ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, chargé(s) de la conduite des travaux de même nature que celle du contrat.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur

économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

En ce qui concerne les obligations fiscales et sociales, le candidat fournira les attestations de régularité fiscale et sociale délivrés par les administrations et organismes compétents pour une situation au 31 décembre 2017.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification, daté et signé
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Bordereau de Prix Unitaire
- Le détail quantitatif et estimatif
- Un mémoire permettant d'apprécier la valeur technique détaillant notamment :
 - les méthodes de travail, la qualité des peintures et revêtement de sol utilisés
 - la procédure d'intervention en site occupé

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 5 jours.

Article 5 - Jugement des candidatures et des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

1-Garanties et capacités techniques et financières

2-Références professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Valeur technique	40
2-Prix des prestations	60

→ Calcul de la note des offres pour le critère valeur technique :

On attribue une note sur 20 aux différents candidats en se basant sur le mémoire technique fourni, puis on calcule la note finale en utilisant la méthode des ratios.

Pas de note méthodologique : 0 point

Note candidat X = $(vx/20) \times 40$

vx : note obtenue par le candidat X

→ Calcul de la note des offres pour le critère prix :

Note candidat : $X = (mp/px) \times 60$

mp : offre la plus basse

px : prix proposé par le candidat X

La note finale utilisée pour le classement des offres est la somme des deux notes obtenues. La meilleure offre est celle ayant la note la plus élevée.

Article 6 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres doivent être acheminées par transmission électronique via la plate-forme : www.depoz.fr pour le jeudi 13 décembre 2018 à 12h00.

Les offres qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées ne seront pas retenues.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent s'adresser à :

Mairie de Hagondange
Services Techniques
Place Jean Burger
57300 HAGONDANGE
Monsieur Nicolas GUZZO
Tél. : 03.87.71.50.10
Fax : 03.87.72.18.36

Article 8 : CLAUSES COMPLÉMENTAIRES

Seuls les espaces réservés aux candidats sont à compléter. Toute modification ou ajout sur les documents de la consultation est strictement interdit et entraînera le rejet de l'offre.